



# IVOC

INTERNATIONAL VIRTUAL ORTHODONTIC CONFERENCE

## VIRTUAL CONFERENCE

February 7<sup>th</sup>, 2019



PLACE

NOWHERE  
AND  
EVERYWHERE

SKELETAL  
ANCHORAGE IN  
ORTHODONTICS

FIRST TIME  
EVER  
VIRTUAL

ONLY WITH  
AVATARS

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'ANNULATION

### Conditions d'annulation

Toute annulation doit être communiquée par écrit au secrétariat du congrès par email : [sfodf@sfodf.org](mailto:sfodf@sfodf.org) par fax : 01 48 88 04 66 ou par courrier à : SFODF – IVOC 2019 - 15 rue du Louvre, 75001 Paris.

Les remboursements éventuels seront effectués après congrès.

- Pour toute annulation demandée jusqu'au 07 janvier 2019 minuit :

*Remboursement des montants versés pour l'inscription et les prestations annexes, déduction faite de 50 € de frais administratifs. En cas de non règlement des sommes dues au moment de l'annulation, ces frais administratifs resteront dus.*

- Pour toute annulation demandée à partir du 08 janvier 2019 :

*Aucun remboursement ne sera effectué. En cas de non règlement des sommes dues au moment de l'annulation, la totalité de ces montants restera due.*

### Conditions générales de vente

Toute inscription doit être effectuée via le site Internet du congrès. Aucune inscription ne sera acceptée par téléphone, courrier ou email. Pour valider l'inscription, vous avez la possibilité de régler par carte bancaire directement sur le site lors de votre inscription, ou bien de nous faire parvenir un chèque français en euros ou un virement bancaire après vous être inscrit sur le formulaire en ligne.

Toute inscription faite avant le congrès doit être réglée avant le congrès.

Au terme de son inscription, le participant recevra automatiquement par email une confirmation d'inscription. Les inscriptions en ligne sont possibles jusqu'au lundi 28 janvier 2019 inclus.

### Moyens de paiement

Tous les prix indiqués sont en euros (€) et incluent une TVA de 20 %. Les paiements des droits d'inscription sont à faire avant le congrès par carte bancaire (Visa ou Mastercard), chèque français ou virement bancaire.

**A partir du 9 janvier 2019, les chèques et virements ne seront plus acceptés.**

#### Carte bancaire :

Les cartes VISA et MASTERCARD sont les seules cartes bancaires acceptées. Le paiement se fait sur un site entièrement sécurisé, à la fin de l'inscription en ligne.

#### Virement bancaire et chèque français :

Le paiement doit être fait sous 8 jours après l'inscription sans quoi l'inscription sera annulée. Des frais de 12 € de traitement seront ajoutés aux droits d'inscription pour toute inscription avec ces deux modes de paiement.

- Les virements sont à faire sur le compte suivant :

Banque : Société Générale

RIB : 30003 03412 00050059614

IBAN : FR76 30003 03412 00050059614 35

BIC/SWIFT : SOGEFRPP

Merci de noter que les frais bancaires sont à la charge du participant ou du payeur. Sur l'ordre du virement doivent être indiqué votre NOM/IVOC 19

- Les chèques français doivent être établis à l'ordre de la SFODF et être envoyés à l'adresse suivante : SFODF – IVOC 2019 - 15 rue du Louvre, 75001 Paris